



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-056

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de décembre,
Présents	18	le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjointes ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSON, CHAMBARD, CHAREYRE, MACQUET, PROST, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2023

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Considérant que l'adoption du prochain budget ne se fera pas avant le mois de mars 2023

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 jusqu'à l'adoption du budget correspondant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon la répartition suivante :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
21	Autres bâtiments publics	21318	10.000,00 €
21	Immeubles rapport (travaux appart. Communaux)	2132	10.000,00 €
21	Travaux gendarmerie	Opération 090 /2132	410.000,00 €
21	Installations voirie	2152	5.000,00 €
21	Matériel roulant (achat balayeuse)	21571	25.000,00 €
TOTAL			460.000,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 8 décembre 2022

Pour copie conforme, en mairie le 8 décembre 2022

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

Reçu en Préfecture le

- 9 DEC. 2022

Certifié exécutoire

- 9 DEC. 2022

Publié ou notifié le

- 9 DEC. 2022




Le Maire
Jacques DOUSSOT